

UNE LOUVE ENRAGEEE A BREIL

«Gendarmerie Impériale. Ce jour 12 février 1862 à 2 heures du soir, nous soussignés Kayser Georges, brigadier, et Stern Léonard, gendarme à la résidence de Giandola, département des Alpes-Maritimes, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, rapportant qu'ayant été informés que dans la commune de Breil on venait de tuer une louve atteinte d'hydrophobie et qui avait mordu plusieurs personnes, nous nous sommes rendus dans la dite commune pour nous assurer de ces faits. (...) Les frères Honoré et Julien Sénéca, nés et demeurant à Breil, nous ont déclaré : «Dans la matinée, en allant aux champs, nous avons vu un loup qui se dirigeait sur nous ; nous avons ramassé des pierres, les lui avons jetées et il a ensuite pris la fuite. Il s'est dirigé sur un troupeau où il a mordu une chèvre et une brebis, sans cependant les dévorer».

Gastaud Jacques, âgé de 43 ans, né et demeurant à Breil, père de quatre enfants, nous a déclaré : «En allant au bois, j'ai rencontré un loup qui, à mon approche, m'a sauté sur la poitrine, m'a mordu aux deux bras, aux deux mains et à la poitrine. Pendant qu'il me mordait, j'ai pu passer ma main dans sa gueule, j'ai saisi la mâchoire inférieure et la langue et, sur ce, est accouru le nommé Rey Pierre, âgé de 20 ans, berger, qui lui a tiré un coup de fusil mais ne l'a pas tué, et il a pris la fuite». Le nommé Gastaud a dix blessures.

Bianchero Charles, âgé de 28 ans, né et demeurant à Breil, nous a déclaré : «En allant aux champs, j'ai rencontré un loup qui m'a sauté dessus et m'a mordu au bras, et a ensuite pris la fuite». Le nommé Bianchero a une blessure. La nommée Folco Lucrecia, âgée de 16 ans, née et domiciliée à Breil, nous a déclaré : «Ce matin, en allant à la campagne et arrivée dans la rue St. Antoine à environ 20 m du corps de garde de la douane, je vis arriver sur moi un loup et, de frayeur, je suis tombée à terre ; étant à terre, il m'a mordu aux deux mains et, sur mes cris, est arrivé le sous-brigadier de douane Delherbe Jean. De son fusil, lui a tiré un coup, mais ne l'a pas tué». Ce dernier nous a déclaré : «Mon arme n'était chargée qu'à plomb et je n'ai pu le tuer de ce coup, le loup est seulement tombé à terre mais s'est relevé aussitôt et m'a sauté dessus ; je tombai moi même et il m'a mordu au bras gauche en deux endroits et, grâce au berger Crovesi Joseph, âgé de 46 ans, né et domicilié à Tenda (Piedmont), qui est venu à mon secours a saisi le loup par la queue et m'en a ainsi débarrassé, et nous sommes parvenus à l'assommer à coups de bâtons et à coups de crosse de fusil, laquelle s'est cassée en le frappant sur la tête».

Après examen fait, on a reconnu que la louve était atteinte d'hydrophobie (NDLR : la rage). On a immédiatement porté les soins nécessaires aux personnes qui ont été blessées. M. l'adjoint Vèran a aussitôt ordonné de faire enfouir l'animal avec sa peau, ce qui fut fait aussitôt dans un trou de 1,50 m de profondeur et recouvert d'une épaisse couche de chaux (...).